

Le texte ci-dessous est inséré sous réserve du délai référendaire et de son approbation par le Conseil communal lors de la prochaine séance dudit Conseil, ainsi que d'une éventuelle approbation, cas échéant, de l'Autorité cantonale compétente.

<p>Procès-verbal de la séance du Conseil communal Jeudi 25 juin 2009 – 20 h 15 Salle des spectacles de la Concorde</p>

Présidence	:	M. Paul	ROUILLER
Secrétaire	:	Mme Danielle	MENOUD
Scrutateurs	:	M. Giuseppe	SCHETTINO
		Mme Isabelle	STEINER
Huissier	:	M. Bertrand	FRANCFORT

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Appel
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du Procès-verbal du 7 mai 2009
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau du Conseil
7. Démissions – Assermentations
8. Comptes 2008
 - a) Comptes 2008 :
 - i. STEP
 - ii. Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge
 - iii. SDIS
 - b) Rapport de gestion de la Municipalité
 - c) Comptes 2008 – Bourse communale
 - d) Rapport de la commission de gestion
9. Rapports des commissions permanentes
10. Désignation de la commission de gestion 2009 à 2010
11. Renouvellement du Bureau du Conseil 2009-2010
 - a. Election d'un(e) Président(e)
 - b. Election d'un(e) premier(ère) Vice-Président(e)
 - c. Election d'un(e) deuxième Vice-Président(e)
 - d. Election de 2 scrutateurs(trices)
 - e. Election de 2 scrutateurs(trices) suppléants(es)
12. Propositions individuelles et divers
13. Mot du Président

1. Bienvenue

Monsieur Paul ROUILLER, Président du Conseil, souhaite la bienvenue, remercie toutes les personnes présentes à cette séance du Conseil. Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 2 de l'ordre du jour.

2. Appel

L'appel fait ressortir la présence de :

42	Conseillères et Conseillers
12	Absents – excusés
<u>5</u>	Non excusés
59	Total – Majorité 22

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du Procès-verbal du 7 mai 2009

Laurence ROHR

Page 281 dernière ligne, j'aimerais que l'on change le mot "rêve" par le mot "intérêt".

Alain ROCHAT

Page 284 à la ligne 11 de mon intervention, il est écrit "... ce qu'on appelle : un défi démocratique" il faut lire un "déficit".

Quelques lignes plus bas, il est question des normes "OPER" en lettres capitales. Je ne suis pas sûr que l'orthographe ne soit pas "OPAIR" au lieu de ER.

Le procès-verbal avec ces modifications est accepté à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

André GORGERAT, Syndic

Pour votre information, après avoir accepté le préavis concernant le rachat du collège de la Planta, vous aviez autorisé la Municipalité à emprunter 13 millions afin de financer cet achat. Le paiement avait été prévu au 15 novembre, auprès de l'AIC avant la dissolution. La Municipalité a anticipé l'emprunt. C'est-à-dire, qu'au lieu de réserver les taux pour la fin de l'année, nous les avons pris au jour même, au mois de mai. Ce qui permet une économie de CHF 257'100.- en les ayant pris à présent, au lieu de les réserver. Pour votre information, nous avons emprunté 5 millions auprès de la SUVA (qui court de 2009 à 2016), un autre emprunt de 3 millions auprès de la SUVA (qui va à échéance en 2019) donc sur 10 ans et 5 millions auprès de Postfinance (qui court sur 15 ans).

Je voulais excuser l'absence de Mme Claudine JATON qui est accidentée.

Alexandre RYDLO

Il est mentionné, au point 2 des communications de la Municipalité : à la suite des dates des camps pour l'année scolaire 2009-2010 les classes concernées par ces camps. Si je comprends la logique qui sous-entend d'envoyer en camp toutes les classes de quatrième année primaire, je ne comprends pas, par contre, quelle est l'idée d'envoyer une seule classe de troisième année primaire. S'agit-il d'une erreur ou dans la négative, quelle est la logique ?

Daniel MATTHEY, Municipal

Pour vous répondre M. RYDLO, en fait, on aurait peut-être dû le préciser. La classe de 3P que vous avez en dernière ligne, et l'autre, concernent les classes de St-Sulpice. En non pas les nôtres, puisque nous avons prévu de faire un tournus chaque année avec des quatrièmes de façon que les enfants puissent tous y passer.

6. Communications du Bureau du ConseilPaul ROUILLER, Président du Conseil

Tout d'abord le résultat des votations fédérales du 17 mai 2009. Premier objet : pour la prise en compte des médecines complémentaires : cet objet a été accepté par 787 OUI contre 188 NON. Et le deuxième objet : relatif au passeport biométrique et aux documents de voyage a été rejeté par 563 NON contre 400 OUI. Le taux de participation est 38.73 % pour le 1^{er} objet et 38.53 % pour le 2^{ème} objet.

En date du 24 juin, nous avons reçu de la Municipalité une lettre dont je vous donne teneur : commission d'étude pour le préavis intercommunal de dissolution de l'AIC : Lors de sa séance du 23 juin dernier, la Municipalité a été informée de la nécessité de mettre en place la commission susmentionnée afin d'étudier le préavis intermunicipal de dissolution de l'AIC. Dès lors, nous vous prions de bien vouloir nommer les commissaires devant œuvrer sur ce préavis. Nous ne pouvons que vous suggérer de mandater des Conseillers communaux déjà au fait de ce dossier par exemple, membres du Conseil intercommunal. Nous pouvons d'ores et déjà vous informer que la séance commune des commissions ad hoc aura lieu le lundi 7 septembre 2009 à 20 h 30 à l'aula du collège de la Planta, av. de la Concorde 1 à Chavannes-près-Renens. Et vous remercions de bien vouloir en informer les personnes concernées. Ensuite, suivent les salutations. Je discuterai avec le futur Président, pour l'année prochaine, de la date que le Bureau devra se réunir pour nommer les membres de cette commission.

Reçu également un email de Mme Isabelle STEINER, relatif au rallye qui a été organisé sur notre commune : Mesdames et Messieurs, juste quelques mots pour tous vous remercier d'avoir fait le rallye USL une superbe manifestation. Nous avons eu que des commentaires positifs et sommes heureux de vous les transmettre. Bien à vous, Isabelle STEINER, Présidente USL.

Egalement reçu un gros bouquin. Les procès-verbaux du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 1998-2001 sont reliés en un livre déposé aux archives communales.

Une bonne nouvelle pour suivre de la part de M. Sébastien ROH qui nous annonce son mariage avec Cristelle Roulin en date du 26 septembre 2009 à 14 h à l'Eglise du Cloître à Aigle. Suivi d'un vin d'honneur qui sera servi au Bouveret. Nous comptons sur vous pour partager ce moment de bonheur. Merci de nous confirmer votre présence avant le 25 août 2009.

7. Démissions – Assermentations

A ce jour, le Bureau n'a reçu aucune démission, et aucune assermentation n'aura lieu ce soir, personne n'étant annoncé.

8. Comptes 2008

Nous allons prendre les objets l'un après l'autre selon l'ordre du jour et après nous voterons sur chaque objet à la fin de l'exercice.

Rapport de gestion de la Municipalité – partie communale

Alexandre RYDLO

On peut lire en page 16 du rapport de gestion de notre Municipalité, que le Greffe a contrôlé des signatures pour une initiative intitulée "pour une suisse sans armée".

Je suis très étonné, car s'il y a bien eu une initiative intitulée comme tel, c'était à la fin des années huitante. Cette initiative a d'ailleurs été soumise en votation populaire le 26.11.1989 et a été refusée par 64.4% de la population.

Il doit donc y avoir une erreur à ce sujet.

Daniel ROD

A la page 37, commission consultative en matière sociale, je remarque que la commission n'a pas siégé en 2008. au vu de la crise sociale qui nous envahit, je suis surpris que la commission n'ait pas fait le point de la situation dans notre commune, même pas une fois. Que devons-nous en penser ?

A la page 74, encore une fois je suis surpris, je précise. C'est sous : médecin scolaire, aucun rapport du médecin ne nous est parvenu. Je suivrai avec le dentiste scolaire, aucun rapport du médecin dentiste ne nous est parvenu. Encore une fois, je suis surpris de ne voir aucun rapport du médecin scolaire, même pas son nom. Pourtant s'il y a un médecin scolaire, et qu'un rapport doit être fait, je ne vois aucune raison de ne pas le faire, qu'il doit nous être présenté surtout en période de pandémie de rougeole et de grippe H1N1. Ceci étant pour les archives. Idem en ce qui concerne le dentiste scolaire dont on ne connaît pas même le nom. A croire que les enfants chavannois n'ont pas de dents. Connaître l'état de santé général de nos élèves prend un sens du point de vue social et statistique. J'aurai deux petites questions : est-ce que le cabinet dentaire appartient à la commune ? et qui paie les coûts de la maintenance de l'équipement du cabinet dentaire de la Planta ?

Manon FAWER, Municipale

La commission ne s'est pas réunie parce qu'il n'y avait pas de thème suffisamment important pour qu'elle se réunisse. Si cela s'avérait nécessaire, on convoquera la commission.

Daniel MATTHEY, Municipal

Effectivement, les rapports que se soit du médecin ou du dentiste nous parviennent toujours très très tard. A priori, on pourrait en être heureux en se disant : "ben, il n'y a pas de péril en la demeure." En ce qui concerne la pandémie, dont vous avez fait allusion, je vous rappelle qu'on parle du rapport de gestion de l'année 2008. Or, à cette époque-là, on ne parlait pas encore de la pandémie. Et on aura probablement des réflexions à cet égard dans le rapport pour l'année prochaine.

Le dentiste il s'agissait de M. Piguët. Vu son grand âge, la Municipalité a décidé cette année de changer de praticien, ce qui va être fait pour l'avenir.

Daniel ROD

Je vous remercie de ces réponses, mais je n'ai toujours pas de réponse aux deux questions que j'ai posées. Si je peux les répéter : est-ce que le cabinet dentaire appartient à la Commune ? et qui paie les coûts de la maintenance de l'équipement du cabinet dentaire de la Planta ?

Daniel MATTHEY, Municipal

En ce qui concerne le cabinet dentaire qui se trouve à la Planta, il ne concerne pas la Commune à priori puisque c'est encore l'AIC. Celui-ci va être démantelé dans la mesure où nous avons pris la décision dorénavant, d'envoyer les élèves directement chez le dentiste (tel que cela se fait à Renens par exemple). Ce qui nous permet d'autre part, de récupérer un local pour deux psychomotriciennes et le local que ces dames occupent aujourd'hui, sera pris par M. Cuneo, notre doyen du primaire.

Alexandre RYDLO

Au sujet des zones 30, il est mentionné, en page 53 du Rapport de gestion de notre Municipalité, je cite "Un mandat a été donné à des bureaux spécialisés pour l'analyse de la situation sur le territoire chavannois. Dite analyse confirme la nécessité d'aménager des zones 30 dans le périmètre Nord de la commune. Priorité de mise en œuvre sera donnée sur l'av. de la Gare en raison du développement du quartier des Ramiers. "

C'est très bien mais notre Municipalité pourrait-elle nous renseigner de manière plus précise sur les échéances de la mise en œuvre de ces zones 30 ?

En particulier, peut-elle nous dire où et quand nous aurons la joie de voir les premières zones 30 être mises en œuvre dans notre commune ?

J'espère par ailleurs, que ces zones 30 ne concerneront pas seulement le Nord de notre commune mais aussi le Sud.

André GORGERAT, Syndic

Pour répondre à votre question : les études portaient sur le Nord de la commune principalement. On a reçu une réponse du Canton. Ils sont venus sur place, le service des routes avec la gendarmerie et il nous a été expliqué que plus de 70 % des zones 30 dans le canton de Vaud ont été faites sans autorisation du canton. Donc, à l'heure actuelle, ils ne vont pas nous autoriser à faire des zones 30. Ils nous incitent à installer le mobilier urbain afin de réduire la vitesse des véhicules et une fois que vous avez installé le mobilier urbain, à procéder à des contrôles de vitesse et sur des laps de temps donnés, si vous avez plus de 18 % des véhicules qui passent (qui sont contrôlés) en dessus de 30, ils nous autorisent à mettre en zone 30. Avant la fin de l'année, je l'espère, il y a un préavis qui va venir au Conseil communal pour une première modification en l'occurrence, c'est le haut de l'avenue de la Gare depuis le chemin des Ramiers jusqu'à la place de la Gare. Qu'on puisse finaliser la modification de la route ici en même temps que le chantier, donc du plan de quartier des Ramiers. Et ensuite, cela va être sur les routes transversales. Sur la rue Centrale, probablement qu'on va s'y mettre. Mais je vous rappelle, que comme il y avait une demande des TL pour passer avec une ligne par Préfaully jusqu'au bout de Préfaully, remonter les Glycines pour aller à la place de la Gare. Qu'à l'heure actuelle, la Municipalité n'était pas très favorable à cela, mais que les TL ont tranché. Mais ils ne la mettent pas non plus. Nous pouvons continuer la démarche des zones 30 sur le haut. A présent, dans l'addenda du PAC 229 qui concernait l'agrandissement du PAC 229 en incluant l'usine Leu. Nous avons signé une convention et dans le PAC c'est marqué. La Mouline dans un premier temps, Praz-Véguey et la route de la Plaine, sont la deuxième partie où nous étudierons la possibilité de mettre du mobilier urbain afin de diminuer la circulation, mais ce qui va être très difficile. Mais en l'occurrence, nous aurons d'autres arguments, puisque il est prévu, nous avons eu la très mauvaise surprise avec M. MATTHEY il y a deux semaines à la COH de toucher un

dossier où au sud du Cimetière, il est prévu quelque chose comme 350 chambres pour les étudiants. C'est onze bâtiments en bois, pour une durée déterminée exactement les mêmes bâtiments qui sont en face de la Bourdonette. Donc, c'est là qu'il va falloir aussi intervenir, quand il y aura les permis de construire. Pour leur interdire de passer. Les obliger, puisque les Hautes-Ecoles ont signé le SDOL ils sont partie-prenante du SDOL. Et dans le SDOL, l'accès à cette parcelle (parcelle de La Pala) ne peut être accessible que par le sud. Et juste pour préciser encore, parce qu'il y en a qui sont intéressé, d'ailleurs le nombreux public qui est au fond sera très intéressé : les jardins familiaux restent à leur place. C'était aussi plus ou moins une convention. C'est à dire qu'il y aura des immeubles dans le champ de maïs, mais il n'y aura pas suppression des jardins familiaux.

Serge PHILIPPOZ

La réponse donnée par notre Syndic m'amène à un commentaire et ce commentaire est le suivant : dans la première phase de consultation du SDOL, il y a un certain nombre d'années dont je ne pourrais plus vous dire exactement maintenant le nombre, la première consultation met en évidence la transformation notamment des rues transversales à l'avenue de la Gare en zone à mobilité douce. Et je rends attentif notre Municipalité, dans le cadre de l'aménagement des zones 30 ou des non-30 aménageables à terme, que cette vision du SDOL de transformer ces rues à mobilité douce doit rester à l'esprit. Parce que j'imagine qu'à l'époque, ceux qui ont imaginé cela, l'ont fait en connaissance de cause. Une mobilité douce signifie : privilégier les déplacements avec des moyens de transports tels que le vélo, tels que la marche à pied et pas forcément avec des véhicules à moteur. Donc, je me permets de rappeler ce point à la Municipalité.

Partie intercommunale : pas de question.

Comptes 2008

Daniel ROD

Chiffre 353 : Peut-on avoir des précisions sur Chavacots et son avenir ?

André GORGERAT, Syndic

Avenir incertain. Non, on sait plus ou moins où l'on va puisque après une discussion avec la commission de gestion, il a été décidé de proposer au Conseil communal de vendre Chavacots. On ne peut pas continuer à avoir 3 ou 4 personnes de Chavannes sur 24 mois (sur deux ans). Quatre chavannois qui l'utilisent et continuer à sortir CHF 218'000.- de déficit pour l'année passée, c'est juste plus possible. Donc, il a été décidé de vendre Chavacots. Il est bien clair qu'il faut être deux. Pour l'instant, on est deux, mais avec un trois ou un quatre, on a des offres qui ne sont pas encore dans notre ligne de tir que nous nous étions fixée, mais ce qui n'est pas impossible pour l'instant. Et juste pour vous dire : Chavacots arrêtera d'être exploité par le DSR. L'exploitation arrêtera au 31 décembre 2009 puisque nous avons résilié notre bail de fermage (puisque c'est un bail de fermage) pour ne pas payer trop de TVA au DSR. Plus, je ne peux pas, je pense qu'il viendra un préavis en temps utile auprès du Conseil communal.

M. Yves RYSER président de la commission de gestion nous lit les conclusions de la commission de gestion qui propose au Conseil communal :

La commission de gestion à l'unanimité vous propose :

- d'approuver :
 - a) les comptes 2008 de la commission intercommunale de concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge,
 - b) les comptes 2008 de la STEP,

- c) *les comptes 2008 du SDIS Chamberonne,*
- d) *les comptes communaux 2008 y compris les boucllements des préavis N° 15/2007 (demande de crédit complémentaire pour la structure d'accueil parascolaire) et N° 17/2007 (remplacement du monobloc de climatisation : piscine de la Plaine) ,*
- e) *le rapport de gestion 2008 de la Municipalité,*
- *d'en donner décharge à la Municipalité,*
- *de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.*

VOTE : Comptes STEP : Acceptés à la majorité (1 abstention)
 Comptes Mèbre et Sorge : Acceptés à l'unanimité
 Comptes SDIS Chamberonne : Acceptés à l'unanimité
 Comptes 2008 : Acceptés à l'unanimité
 Rapport de la commission de gestion : Accepté à l'unanimité

9. Rapports des commissions permanentes

Il n'y a pas de rapport de commissions permanentes

10. Désignation de la commission de gestion 2009 à 2010

Les personnes proposées sont les suivantes:

- M. Serge AVONDO
- Mme Michelle DOUDIN
- M. André LONGCHAMP
- M. Alain ROCHAT
- M. Jean-Pierre ROCHAT
- M. Yves RYSER
- M. Jean-Marc ZURLINDEN

Les membres de la commission de gestion sont acceptés à la majorité (1 abstention).

11. Renouvellement du Bureau du Conseil 2009-2010

La Municipalité sort afin de laisser le Conseil communal délibérer.

Le Président du Conseil a reçu une lettre de proposition de composition du Bureau du Conseil signée par les Présidents de chaque parti (Alexandre RYDLO pour les Socialistes et Isabelle STEINER pour Chavannes-Ensemble) pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Voici les propositions :

Président : M. Patrick MICHEL (Chavannes-Ensemble)
 1^{er} Vice-Président : M. Alexandre RYDLO (Socialiste)
 2^{ème} Vice Président : Mme Isabelle STEINER (Chavannes-Ensemble)

Il n'y a pas d'autre proposition.

Après dépouillement des bulletins secrets individuels, le résultat est le suivant :

Le nombre de Conseillers présents est de 42. Bulletins délivrés 42; bulletins rentrés 42 et la majorité est à 22.

Présidence	40	voix pour Patrick MICHEL
	1	bulletin blanc
	1	bulletin nul
	0	voix éparse

1 ^{er} Vice-Président	39	voix pour Alexandre RYDLO
	3	bulletins blancs
	0	voix éparses
2 ^{ème} Vice-Président	41	voix pour Isabelle STEINER
	1	bulletin blanc
	0	voix éparses

M. Paul Rouiller annonce les résultats pour la période 2009-2010 et la salle applaudit.

Selon la liste sus-mentionnée, les scrutateurs proposés sont :

M. Vaclav JIRICNY (Chavannes-Ensemble)

M. Giuseppe SCHETTINO (Socialiste)

Ces deux personnes sont élues à l'unanimité et applaudies.

Selon la liste sus-mentionnée, les scrutateurs suppléants proposés sont :

M. Pascal LANG (Socialiste)

M. Paul ROUILLER (Socialiste)

Ces deux personnes sont élues à la majorité et applaudies.

12. Propositions individuelles et divers

Urs ESCHLE

Commission de suivi de la résolution demandant l'étude de la couverture de l'autoroute A1a.

Notre commission s'est réunie deux fois. La première fois, le 25 mai, la deuxième fois le 22 juin, lundi dernier. Je ne vais pas vous lire tout le rapport du 25 mai, mais la conclusion.

La décision concrète de notre commission :

Conformément au vote du Conseil communal de rester active, la commission doit chercher le contact, suggéré dans la lettre de M. Mermoud, avec le SDOL, pour un échange de vues qui lui permettra de formuler une proposition concrète pour une prochaine séance du Conseil communal. M. Alexandre RYDLO se chargera de contacter M. le Syndic pour l'inviter à participer à cette rencontre à laquelle la présence de Mme Marianne Huguenin, accompagnée ou non de spécialistes, est souhaitée. Si une telle rencontre peut avoir lieu rapidement, une proposition concrète pourrait être soumise à la séance du Conseil du 25 juin, à défaut du 24 septembre.

Ça c'est pour le rapport du 25 mai.

Rapport sur notre séance du 22 juin 2009. Invitée Mme Marianne Huguenin, Présidente du SDOL, Mme Ariane Widmer, Directrice du SDOL, M. André GORGERAT, Syndic de Chavannes-près-Renens.

Conformément à ce qu'elle avait décidé dans sa séance du 25 mai 2009, notre commission a invité les représentants du SDOL pour un échange de vues. Nous nous étions assurés au préalable de la présence de notre Syndic. Mme Claudine JATON, également invitée, est excusée.

Mme Huguenin nous a expliqué en détail les préoccupations du SDOL, qui sont de concilier à court terme les projets de promoteurs avec le plan général de développement de l'Ouest lausannois, en tenant compte de la mobilité douce et de la densification de la population comme leitmotiv. Son but est de rendre 2/3 de la population de l'agglomération non-pendulaire. Elle admet que l'utilisation de la surface de l'autoroute A1a couverte n'a jusqu'à présent, été envisagée dans aucun des projets en cours.

Mme Widmer nous a fait part des deux projets de passerelles (à Dorigny-sud et aux Cèdres) qui ont déjà reçu l'approbation fédérale et la promesse de la prise en charge de 40 % de leur coût par Berne, et qui sont un premier pas vers la réunion de la commune.

Nous avons essayé de faire comprendre à nos invités que les passerelles ne résolvent que partiellement la nécessité de recoudre le territoire de notre commune, et ne tiennent pas compte des deux autres motifs de notre résolution, qui sont l'élimination du bruit et de la pollution. Et notamment elles ne permettent pas de créer un centre de la commune qui fait actuellement défaut. Dans ce contexte, la commission préconise clairement qu'il ne s'agit pas de remplacer la tranchée actuelle par un mur continu d'immeubles construits au-dessus de l'autoroute.

Devant l'argument que la Confédération ne supporterait jamais le coût entier d'une couverture de l'A1a, nous avons évoqué l'exemple du grand centre commercial construit récemment près de Berne au-dessus d'un tronçon d'autoroute. Nous avons demandé au SDOL de se renseigner auprès des autorités fédérales pour savoir par quelle alchimie cette construction a pu se faire.

Mme Huguenin était d'accord avec nous pour considérer que jusqu'à présent, une utilisation de la surface de l'autoroute était un sujet qu'il était malséant d'évoquer, et que dorénavant il faudrait briser ce tabou. Elle pense que dans un avenir lointain, horizon 30-50 ans, on sera obligé d'avoir recours à la couverture de l'autoroute sous la pression de la ville densifiée qui se sera créée autour. Nous pensons qu'au contraire, cette couverture devrait être effectuée en même temps que la densification et devrait permettre à cette dernière de se dérouler dans de meilleures conditions.

Le SDOL semble enclin de nous écouter plus attentivement, et nous promet de répondre à toute lettre que nous lui enverrions. Notre commission fera sans doute usage de cette offre pour poser diverses questions qui n'ont pas pu être abordées lors de la séance, faute de temps.

Le problème de Chavannes, dans le contexte qui nous préoccupe, est de savoir à quelle porte nous devons frapper pour être écoutés. Nous avons évoqué l'association "Droit de cité" qui a eu l'écho qu'on connaît. Mme Huguenin réfléchira à la possibilité pour le SDOL d'organiser une séance d'information qui ne concernerait que les projets en cours pour Chavannes. Cette idée est approuvée par le Syndic.

Notre Syndic est à disposition pour discuter avec un investisseur prêt à participer financièrement à la mise en valeur de la surface de l'autoroute, mais encore faudrait-il pouvoir articuler un coût à ce dernier.

Mme Huguenin a évoqué les réflexions en cours du SDOL concernant la création d'une commission consultative intercommunale d'urbanisme, formée de représentants des législatifs des communes partenaires, de manière à améliorer la communication et la consultation autour des grandes lignes des différents projets.

Pour continuer à faire avancer la réflexion : la commission soutient l'idée d'une séance publique d'informations et d'échanges de vue, à l'organisation de laquelle elle est prête à collaborer. Elle se propose de saisir l'offre faite par Mme Widmer de lui adresser par écrit quelques questions précises.

Maintenant, si quelqu'un de vous a une question, il peut la poser à n'importe quel membre de notre commission par écrit, s'il vous plait, jusqu'au 30 juillet.

André GORGERAT, Syndic

J'aimerais juste amener une petite précision, une petite idée qui me vient à la lecture de votre rapport. C'est mettre la charrue avant les bœufs. Juste quand même de préciser que : "...notre Syndic est à disposition pour discuter avec un éventuel investisseur prêt à participer financièrement à la mise en valeur de la surface de

l'autoroute. Mais encore faudrait-il pouvoir articuler un coût." Je pense qu'il faut m'envoyer déjà celui qui est prêt à financer, et en fonction de ce qu'il peut mettre, on pourrait discuter de ce qu'on peut couvrir. Je vous rappelle juste que sur les deux passerelles, Chavannes n'a pas encore les moyens de les payer les deux. On va être contents s'il y en a un qui paie. Mais c'est difficile de dire : combien cela va coûter. Et on va trouver le financier. Si nous avons un financier, je suis à disposition, sans aucun problème, vous pouvez donner mes coordonnées. Il y en a d'autres qui sont déjà venus, il y en a qui viennent encore. J'en ai rencontré un hier après-midi, qui est toujours très intéressé de construire sur Chavannes pour autant que le Canton arrête de mettre les bâtons dans les roues, peut-être.

Michel BOVEY

Les témoignages d'inquiétude légitime des habitants de la rue de la Maladière 20 en particulier, et du quartier de la Cerisaie en général, à la suite des cambriolages qui y ont été perpétrés, m'amènent à poser la question suivante à la Municipalité :

Police Ouest pourrait-elle intensifier ses patrouilles dans ce quartier afin d'apaiser le sentiment d'insécurité qui s'y est installé ?

Daniel MATTHEY, Municipal

Merci de la remarque. Je transmettrai pas plus tard que mercredi prochain au prochain comité directeur et je ferai en sorte qu'on réponde à votre souhait.

Serge PHILIPPOZ

Voici quelques informations concernant les sociétés SIE SA et TVT Service SA.

Durant l'année en cours, une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SIE SA a été convoquée en date du 25 juin 2009, soit aujourd'hui, ayant pour objet l'approbation des comptes 2008.

La société a bouclé l'exercice 2008 avec un bénéfice avant dividende et attribution à la réserve de CHF 3'232'274.- (alors qu'en 2007 ce bénéfice était de CHF 7'096'533.-) Les revenus totaux s'élèvent à CHF 38'609'045.- tandis que les recettes liées à l'activité principale ont ascende à CHF 37'408'138.-. Par rapport à l'exercice précédent, les différences essentielles sont dues au fait que SIE SA n'a commercialisé l'électricité que durant un seul trimestre, cette activité ayant été transférée par la suite à Romandie Energie Commerce SA (REC). L'envolée des prix du marché enregistrée depuis le printemps 2008 a également contribué dans une large mesure à la contraction du bénéfice. Pour mémoire, je rappelle que la commune de Chavannes-près-Renens dispose de 37'500 actions de CHF 10.- soit une valeur nominale de CHF 375'000.-. Le dividende de 20ct (2%) a rapporté la somme de CHF 7'500.-.

A la même date, une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TVT SA a été convoquée pour objet l'approbation des comptes 2008.

TVT Service SA a terminé l'exercice 2008 avec un bénéfice avant dividende et attribution à la réserve de CHF 528'715.- (alors qu'en 2007, ce montant était de CHF 1'176'272.-) Les revenus totaux ont atteint CHF 8'157'561.-. Dans ce montant, les recettes découlant des abonnements ont permis l'encaissement de CHF 7'022'631.-. Le net recul du bénéfice est dû pour l'essentiel à d'importants travaux de réhabilitation du réseau. A relever que ce bénéfice reste confortablement au-dessus des CHF 85'000.- budgétés.

3'472 raccordements au télé-réseau sont recensés sur notre commune sur un total de 22'173. 467 de ces prises sont complétées par un décodeur numérique. Le nombre de clients internet sur notre territoire ascende à 596.

La commune de Chavannes-près-Renens dispose de 18'450 actions de CHF 10.-, soit une valeur nominale de CHF 184'500.- Le dividende de CHF 2.- (20%) par action a rapporté la somme de CHF 36'900.-

Michelle DOUDIN

Postulat "Pour suffisamment de parcs et de places de jeux." Notre Municipalité a récemment réaménagé la place de jeux du Parc Pidoux au centre de notre commune. Si ce réaménagement était nécessaire, eu égard à la vétusté des installations, il appelle questions et réflexions quant à l'étendue de sa nature, et met en lumière deux problématiques.

Il aurait été souhaitable d'installer, lors du réaménagement, quelques tables aux fins de permettre à ce parc de jouer un véritable rôle de zone familiale de détente et de rencontre. Quant aux problématiques, la première est, pour une commune qui recense une forte proportion de jeunes, la nécessité d'offrir à ceux-ci un nombre suffisant d'espaces verts et de jeux pour s'ébattre non seulement en sécurité, mais aussi dans un cadre accueillant fait d'autre chose que du béton grisâtre ou du revêtement bitumineux. En ce sens, on ne peut que regretter l'état actuel du Parc Robinson situé au Nord de notre commune, état consécutif aux crues de l'été passé pourtant, surtout au vu du nombre d'enfants qui le fréquente, y compris les écoles. La deuxième est, pour une commune qui voit sa population croître chaque année un peu plus, de penser ou de repenser la manière d'implanter et d'équiper les places de jeux. Aussi, je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités suivantes :

- *installer des tables au Parc Pidoux aux fins de permettre à ce parc de jouer un véritable rôle de zone familiale de détente et de rencontre;*
- *réaménager le Parc Robinson de manière similaire au Parc Pidoux;*
- *établir un schéma directeur pour la création et l'aménagement de parcs et de places de jeux publics en suffisance sur notre commune*

Alexandre RYDLO

Je vous invite à accepter le postulat de Mme DOUDIN dans la mesure où effectivement, pour une commune comme la nôtre qui a passablement de jeunes, de moins jeunes et des écoles qui foisonnent de jeunes, il serait bien souhaitable que nous développions des places de jeux qui soient confortables, accueillantes et qui soient conformes aux normes de sécurité les plus récentes en la matière. Et qu'aussi on puisse avoir, pour l'avenir, puisque notre commune est quand même appelée à se développer de manière importante dans les prochaines années, que se soit à court, moyen ou long terme, une réflexion plus globale sur l'aménagement des espaces verts et des places de jeux, puisqu'il serait quand même dommage qu'à force de bétonner, on finisse par cantonner les enfants sur du béton et du goudron et qu'on ne puisse pas leur permettre de s'ébattre dans les quelques espaces verts qui peuvent encore être mis en place. Et que ce serait quand même bien pour ces jeunes qu'ils puissent avoir autre chose que de voir du béton. Moi, je pense que ce postulat est une bonne chose, il n'est pas de valeur contraignante et permettra à la Municipalité de mener toutes les réflexions nécessaires à ce sujet et de nous rendre un rapport à ce sujet qui puisse être intéressant à lire et surtout à mettre en pratique pour le futur.

Alain ROCHAT

Personnellement, je suis prêt à soutenir ce postulat. J'aimerais ajouter deux remarques. La première est que les aménagements qui ont été fait au Parc Pidoux, sauf erreur par la voirie, ne sont pas conformes aux règles de sécurité habituellement mis en œuvre dans les places de jeux. Et j'invite la Municipalité à se pencher sur ce qui se fait actuellement à Lausanne. Alors, vous me direz : bien sûr toujours l'est chavannois qu'on remet sur le tapis. Mais Lausanne a une grande expérience de

l'aménagement de ces places, notamment par son service des parcs et promenades. Et je pense que là, il y aurait des choses à observer et dont on pourrait s'inspirer avec profit. Deuxième chose, je suggérerai que la Municipalité dans son rapport en réponse à ce postulat, se penche sur la catégorie des enfants de 12 à 15 ans qui est souvent la catégorie qui ne trouve pas d'usage adéquat dans ces places de jeux. Soit ils vont dans les places de jeux qui sont pour les plus petits et ils cassent le matériel, soit ils vont dans les places pour les plus grands et ils se font jeter dehors ou bien alors simplement ils font des choses qui ne sont pas prévues en tant qu'usage. Et dans ce sens-là, la Municipalité pourrait peut-être réfléchir à l'aménagement d'un terrain multi-sports comme cela s'est fait à Renens récemment. Je crois que ce n'est pas des aménagements qui ne sont pas extrêmement coûteux. Reste évidemment à résoudre la question de l'emplacement.

Laurence ROHR

Pour rester dans le domaine de la protection de la jeunesse. Je reviens sur la Place de la Gare, un endroit bétonné où les enfants sont sans protection sur le giratoire. Les enfants jouent au ballon. Depuis le dernier Conseil communal, où on m'a répondu qu'un éducateur se chargeait de sensibiliser ces enfants, j'ai dû intervenir quatre fois et je n'aimerais pas prendre la place de la Police pour leur dire d'aller jouer ailleurs. Je crois qu'il serait judicieux de poser, en tout cas, un simple panneau d'interdiction de jouer au ballon ou au moins les passants puissent se référer à ce panneau pour en parler aux enfants qui se moquent bien de nos suggestions.

La Municipalité prend acte.

VOTE : pour accepter de transmettre ce postulat à la Municipalité

OUI : majorité – NON : aucun – Abstentions : 4

Le postulat est transmis à la Municipalité.

Alexandre RYDLO

Notre commune est-elle en train de devenir un quartier des Pâquis bis ?

Oui, vous m'avez bien entendu ! C'est par cette question choc que mon interpellation commence car j'espère que les mesures qui seront prises par notre Municipalité le seront tout autant.

Pour celles et ceux qui ont suivi l'actualité de ces dernières semaines, parler du quartier des Pâquis à Genève, c'est faire référence au ras-le-bol exprimé par des citoyennes et des citoyens de voir leur quartier se transformer jour après jour en fief des seuls dealers et prostituées pour ne pas parler de fief des cartels de la drogue ou des réseaux de proxénétisme.

Alors pourquoi cette question choc ?

Car combien de temps encore les habitants du quartier de la Blancherie devront-ils supporter de côtoyer au quotidien des dealers et des clients de prostituées ?

Combien de temps encore devront-ils accepter que leurs enfants soient confrontés dans la rue ou dans les entrées d'immeuble à des dealers ?

Combien de temps encore devront-ils constater que les armoires électriques de leurs bâtiments servent de lieux de stockage à des produits qui tuent ?

Combien de temps encore devront-ils avoir peur d'aller promener leurs chiens le soir venu en pensant qu'ils rencontreront des dealers ?

Combien de temps encore devront-ils accepter les va-et-vient de certains salons dits de massages mais où s'exercent toutes les formes de prostitution ?

Combien de temps encore, enfin, devons-nous accepter que certains se jouent des lois au vu et au su de tout le monde ?

Notre Municipalité peut réagir. Notre Municipalité se doit de réagir !

Car si la drogue et la prostitution sont certes des problèmes généraux de société auxquels il convient de répondre par une approche globale mêlant à la fois

prévention, sensibilisation, dissuasion et répression, approche globale qui, au fond, dépasse les prérogatives de notre seule commune, il est par contre de notre devoir d'entendre les préoccupations de notre population et d'y répondre.

Aussi je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. *Comment se fait-il qu'aucun plan concret de lutte anti-drogue n'ait encore été développé par la Municipalité pour lutter contre le trafic de drogue dans le quartier de la Blancherie en particulier, et dans notre commune en général ?*
 2. *Quelles sont les mesures préventives et répressives concrètes que notre Municipalité adoptera, si possible le plus rapidement possible, pour faire cesser le trafic de drogue dans le quartier de la Blancherie en particulier, et dans notre commune en général ?*
 3. *Comment la Municipalité explique-t-elle la corrélation entre l'augmentation perceptible par la population du trafic de drogue dans le quartier de la Blancherie et la mise en place d'une police régionale dans l'Ouest lausannois il y a bientôt un an et demi ?*
 4. *S'agissant de ce nouveau dispositif sécuritaire, le possible conflit de compétences entre notre police régionale et la police cantonale en matière de lutte contre la drogue ne nuit-il pas à la sécurité de notre commune en particulier, et de tout l'Ouest lausannois en général ? Dans l'affirmative, comment y remédier ?*
 5. *La Municipalité est-elle associée à l'établissement des mesures prises par la police cantonale en matière de lutte contre le trafic de drogue sur notre commune ? Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures ? Dans la négative, comment entend-elle remédier à cet état de fait ?*
 6. *S'agissant de l'exercice de la prostitution sur notre commune, la Municipalité dispose-t-elle du recensement effectué par la police cantonale, selon l'art. 4 de la Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution (LPros, RSV 943.05), des personnes exerçant ce type d'activité sur notre commune ? Dans l'affirmative, peut-elle nous en communiquer la teneur en termes statistiques ? Dans la négative, peut-elle se le procurer ?*
 7. *Quelle est l'autorité compétente pour notre commune en particulier, et pour l'Ouest lausannois en général, chargée de procéder aux contrôles de la prostitution au sens de la LPros ? En l'état, par qui, à quelle fréquence et comment ces contrôles sont-ils opérés ?*
 8. *Par qui et comment sont prises les mesures voulues par la LPros de prévention et d'encadrement sanitaires et sociales des personnes s'adonnant à l'exercice de la prostitution sur notre commune en particulier et dans l'Ouest lausannois en général ?*
 9. *La Municipalité entend-elle restreindre l'exercice de la prostitution sur notre commune comme l'y autorise la LPros ?*
 10. *A ce propos, la Municipalité confirme-t-elle l'existence d'une annonce d'exploitation d'une sorte de maison close ou de lupanar au Sud de la commune et à deux pas du collège primaire de la Plaine, établissement qui répondrait au charmant nom de "La ferme du plaisir" ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures que la Municipalité entend prendre pour empêcher l'ouverture de cet établissement en conformité avec le cadre posé par la LPros ?*
 11. *Quelles sont les mesures que la Municipalité prendra pour soustraire les enfants et les habitants du quartier à la vue et aux conséquences de l'activité de cet établissement si d'aventure celui-ci pouvait ouvrir ?*
- Je laisse les feuilles à disposition de la Municipalité.*

Daniel MATTHEY, Municipal

Ce n'était pas nécessaire parce que je ne me souviens déjà plus de la première question tellement il y en avait. M. RYDLO, je comprends votre inquiétude. Il est vrai que vous avez parlé de "La ferme du Plaisir". Je suis persuadé que vous n'êtes pas un client assidu de ce genre de lieu, mais vous auriez quand même pu constater que

nous avons déjà fait enlever immédiatement l'enseigne qui était placardée sur la petite ferme en face, qui constituait à avoir une forme très féminine de lumière qui clignotait. Elle n'a pas fait trois ou quatre jours. Elle est loin. En ce qui concerne l'autorisation, la commune a répondu au Canton qui avait posé la question (la police du commerce cantonale) qui demandait si on pouvait autoriser ce genre d'activités. Il leur a été répondu qu'il n'en était pas question, qu'il s'agit d'habitations, on ne peut pas changer l'affectation de cette façon-là. Même si vous me dites que pour ce genre d'activité, il vaut mieux une habitation que sur un banc ou un trottoir. Mais quoi qu'il en soit, le "niet" de la commune est catégorique. A partir de là, si cela se fait dans l'ombre et sans autorisation, il est vrai que c'est Police qui doit intervenir. En ce qui concerne la drogue, c'est exactement la même chose. Nous savons que le quartier de la Blancherie est un quartier chaud. Je dois dire que si de la drogue s'y passe, c'est qu'il y a des consommateurs. Et si consommateurs il y a, ce sont des habitants de la Blancherie. Malheureusement. Une partie des jeunes en tout cas. A partir de là, ce n'est pas la commune qui loue les appartements, ce sont les gérances. On ne peut pas s'opposer à une catégorie de gens d'habiter dans ce quartier. Je prends note au même titre que les cambriolages de tout à l'heure, et je vais retransmettre tout cela lors de notre comité de direction mercredi prochain.

Michelle DOUDIN

Tout d'abord je voulais répondre à M. MATTHEY que comme je suis dans le quartier il n'y a pas seulement des gens de la Blancherie. Il y a des gens qui viennent de partout. De la gauche, de la droite. Ils se donnent rendez-vous par Internet. Mais ce n'est pas que des jeunes. Il y a des adultes aussi. Donc, c'est cela qui est grave. C'est que c'est vraiment des lieux de rencontre, ce n'est plus que le quartier. Alors, si j'interviens à cette tribune, c'est en qualité d'habitante du quartier de la Blancherie mais aussi en ma qualité d'élue. Il n'est plus possible de fermer les yeux et de se dire : "c'est la société, ce n'est pas mon problème, je ne me sens pas concernée" eh bien NON. Agissons en tant qu'adultes responsables. Et pour la tranquillité de nos citoyens actuels et futurs. J'aimerais pouvoir dire ou entendre les personnes que je croise : "qu'il fait bon vivre à Chavannes." Que l'on ait envie d'y rester aussi. Pour cela, je soutiens l'interpellation de M. RYDLO.

Alain ROCHAT

Vous êtes sans doute sous le charme du morceau de rhétorique de M. RYDLO, reste qu'il faudrait garder la tête froide, je crois. D'abord, dans les questions que M. RYDLO a posées, il y en a toute une série dont il connaît très bien les réponses, parce que ces réponses elles existent. Elles sont à la disposition de tout le monde. Et il y a bon nombre de compétences qui ne sont pas d'ordre communales. Donc, je souhaiterais que l'on s'en tienne à des objets communaux. Deuxième chose, j'entends bien ce que Mme DOUDIN nous dit de la vie à la Blancherie. Je connais aussi moi-même les gens et les jeunes qui habitent à la Blancherie et je n'ai pas cette vision systématiquement catastrophiste de la Blancherie. Vous avez tous entendu la présentation de M. l'éducateur de proximité. Et je suis surpris du parti socialiste de cette surenchère sécuritaire avec des discours qui ont des relents pratiquement UDC au fond. Une autre chose qui m'incommode, c'est la manière systématique dont M. RYDLO met en cause la Police de l'Ouest. Je rappelle que cette police de l'Ouest a été acceptée par le Conseil communal, Conseil communal qui était en majorité socialiste comme il l'est toujours aujourd'hui. Alors, je n'aimerais pas que sous prétexte que le Municipal de la Police n'est pas un socialiste, on se fasse un malin plaisir, chaque fois qu'il y a quelque chose, de revenir sur la question de la Police de l'Ouest. Et je ne pense pas non plus que se soit très utile de prendre des objets qui concernent le territoire chavannois pour se profiler dans le débat cantonal sur la police unique ou la police de proximité.

Alexandre RYDLO

Pour répondre à vos différentes affirmations, respectivement questionnements ou remarques. Première chose, M. MATTHEY serait popiste, vert écologiste, écologiste libéral ou socialiste, sans parti, sans étiquette et j'interviendrai de la même manière. Deuxièmement, par rapport aux éléments sécuritaires il est vrai, que se sont des éléments qui sont sécuritaires et qui sont forts. Renens UDC, je ne pense pas, je pense aussi que l'UDC, comme tous les partis de la scène politique suisse, se posent des fois des questions qui sont légitimes. Pour lesquelles on n'a pas forcément la même manière de voir les solutions. Le quartier de la Blancherie a des problèmes. Je pense qu'il s'agit d'ouvrir les yeux et de prendre ces problèmes, de les analyser et de trouver des solutions. Que M. MATTHEY soit de Chavannes-Ensemble, soit de droite ou pas de droite, n'a rien à voir avec la Police. La problématique est là. Et je pense qu'il faut y trouver des solutions et c'est tout.

Maintenant, Police de l'Ouest. C'est vrai notre Conseil communal a accepté cette Police de l'Ouest. Comme tout préavis, comme tout projet, on nous présente beaucoup de choses, on nous fait passer des éléments positifs, des éléments négatifs et notre Conseil sur la base de ces éléments essaye de les apprécier au mieux. Et ensuite de trouver la solution la plus adéquate. En ce qui me concerne, si j'ai accepté, personnellement la Police de l'Ouest, c'est toujours en ayant à terme, l'idée d'une police unique. Alors, maintenant, on peut parler du débat de police unique, ce n'est pas l'idée. Penser qu'il y a des doublons, tout le monde en est conscient, la Police de l'Ouest aussi. Typiquement je prends un exemple qui nous a été cité par M. Séchaud quand on a eu la soirée, ou l'après-midi, de présentation de la Police de l'Ouest. L'accident à Bussigny qui a entraîné la mort d'une personne sous des débris de marbre ou plutôt sous des blocs de marbre. C'est la Police cantonale qui est intervenue. La Police de l'Ouest n'était même pas au courant que cet accident s'est passé, respectivement n'était même pas au courant de l'intervention de la gendarmerie. C'est un exemple tout bête, mais qui montre effectivement que notre système sécuritaire, dans notre canton, n'est peut-être pas encore parfait, que le Conseil d'Etat a raison de s'y atteler en proposant un contre-projet que les vaudois finiront par choisir ou refuser le 27 septembre quand il s'agira de voter.

Maintenant, je pense que la Blancherie doit sortir de la problématique de la Police unique. Pour moi il n'est pas question de savoir ce que pense la Municipalité de la police unique, de la police régionale ou d'un retour à une police municipale chavannoise. Moi, mon soucis (et je pense qu'il est partagé par ceux qui habitent à la Blancherie, et qui sont peut-être confrontés de manière plus directe en vivant dans des immeubles étant confrontés à des dealers qui se trouvent dans les cages d'escalier). Ce problème doit trouver une solution. Il y a quelques temps en arrière, c'était des gens de la Mouline qui étaient confrontés lorsqu'ils revenaient du TSOL à des dealers qui trafiquaient dans les bois et aux enfants qui passaient par là d'être confrontés, à même pour certains, à des seringues qui traînaient dans la forêt, disons les choses comme elles sont. Donc, je pense qu'à un moment ou un autre notre commune se doit de prendre des mesures.

Maintenant que le Municipal soit de droite ou de gauche cela n'a pas d'importance. Et j'interpelle, je le rappelle la Municipalité et la Municipalité aux dernières nouvelles est à majorité socialiste. Donc, j'attends de la Municipalité qu'elle réponde à cette interpellation, qu'elle réponde aux 11 questions. Questions qui pour certaines, j'ai une vague forme de réponse. Parce que, je rappelle que la loi sur la prostitution définit les responsabilités. Mais qu'au jour d'aujourd'hui lorsque je lis le rapport sur la gestion, je ne suis pas à même de répondre entièrement à certaines questions. Notamment en matière de compétence pour faire des contrôles dans certains des salons, certains des appartements qui, on le sait, en tout cas les gens peuvent le constater,

*accueillent des clients de prostituées. Donc, je pense qu'il y a des questions qui sont intéressantes et quel que soit le parti, je pense qu'on a des réponses qui vont être intéressantes pour comprendre un peu cette problématique dans notre commune qui, et je suis fortement étonné, dans le rapport de gestion de la Police intercommunale de l'Ouest, n'en fait même pas mention. Ils parlent effectivement de drogue, mais ils ne parlent pas de prostitution. Pourtant, il me semble que dans l'Ouest lausannois, quand on prend les pages du *Matin* ou d'autres journaux de ce type-là, on voit plein d'annonces : Renens, Prilly, des travestis, des prostitués et autres. Je ne suis pas là pour attaquer les prostituées, je ne suis pas là pour dénoncer la prostitution au sens strict du terme, ni pour refaire la société dans son ensemble, mais je pense que quand il y a des éléments comme cela, ne pas en mentionner l'existence dans un rapport de Police, est quand même pour le moins interpellant et d'où les différentes questions qui sont, je vous le dis, déposées dans cette interpellation.*

Daniel ROD

J'aimerais juste soutenir M. RYDLO pour quelque chose qui est plus précis. Imaginez un instant qu'un enfant trouve une seringue et s'amuse : "Maman, j'ai trouvé une seringue, mais je me suis piqué avec !" On connaît tous le SIDA.

Michelle DOUDIN

Je voulais spécialement répondre à M. Alain ROCHAT, que je n'exagère pas, disant les faits du quartier de ce qui se passe et dernièrement il y a des personnes dans ma maison, suisses qui sont parties et ces jours il y a des gens de la FAREAS qui vont venir et moi, je me dis, je croise des gens qui sont depuis longtemps dans le quartier et qui sont prêts à partir. Et cela fait peur pour nos enfants et je n'exagère pas.

Laurence ROHR

Toujours dans les intérêts de notre commune, sans parti politicien aucun. Moi, j'habite le nord de la commune et le week-end venu je n'ai pas l'avantage de pouvoir partir de chez moi comme beaucoup, des centaines de ménage qui font partie de ce quartier de l'avenue d'Epenex et j'aimerais quand même avoir le week-end tranquille. Mais le vendredi soir, à partir de 11 heures commence le tam-tam du night club qui s'est établi il y a quelques années, en face de chez nous et je peux vous dire que nous avons déjà téléphoné maintes fois à la Police et qu'elle ne s'est jamais déplacée, il n'y a jamais eu un quelconque changement. Alors, pour moi, c'est déjà envisager l'été avec tous ces problèmes de tapages nocturnes. Certains témoins, m'ont dit avoir vu pisser les gens dehors. Faire n'importe quoi. Enfin bref, c'est vrai qu'il faut aussi ajouter les témoignages : ce n'est pas le Bronx, mais ça pourrait le devenir si on n'y fait pas attention.

André GORGERAT, Syndic

J'aimerais juste répondre à Mme ROHR. Pour vous rappeler que :

- 1. l'établissement que vous citez est sur la commune de Renens,*
- 2. il est sur le territoire de la Confédération. Donc c'est la gendarmerie qui est à même d'intervenir mais pas la Police de l'Ouest.*

C'est également valable pour l'EPFL par exemple. Donc, c'est la gendarmerie qui doit intervenir là-bas. Il y a du bruit, je le conçois parce que je l'ai aussi entendu. Je vous rappelle que moi, j'ai habité l'avenue d'Epenex depuis le 1^{er} novembre 1956. Donc, ma Maman y habite toujours à 86 ans et elle se plaint, mais pas en permanence. Elle se plaint beaucoup plus de la COOP Pronto. Et c'est peut-être là qu'il faudrait intervenir si on veut que le calme ne vienne pas dans le nord de la commune de Chavannes, mais dans le sud de Renens. Parce qu'il s'agit bien de la commune de Renens. Et le problème est là. Nous avons répondu, la Municipalité a une pétition dont beaucoup de gens du deuxième et du troisième bâtiment d'Epenex ont signé.

Mais malheureusement, la Municipalité de Chavannes ne peut qu'accuser réception et transmettre à la Municipalité de Renens. C'est à eux à faire le nécessaire. Ils habitent peut-être beaucoup trop loin de l'avenue d'Epenex. C'est aussi un fait.

Daniel ROD

J'aimerais revenir sur une communication de la Municipalité de la séance du 4 décembre 2008 concernant la question de savoir si la ville de Lausanne s'était sucrée sur notre dos dans le cadre de la facture d'eau. On m'a dit, la Municipalité a répondu que : "...reste dans l'attente du résultat de cette étude." Cela concerne un article qui a paru dans le journal 24 H du 29 octobre 2008. Est-ce que la Municipalité a reçu le résultat de cette étude ?

André GORGERAT, Syndic

Mme JATON est absente et c'est elle la sourcière de la commune, la spécialiste des eaux. Je ne peux pas vous répondre.

Daniel ROD

J'aimerais revenir sur l'état de délabrement avancé des barrières qui traversent sur l'autoroute de l'avenue de la Gare. En effet, si vous vous promenez et que vous prenez le temps de regarder les balustres, vous vous rendrez compte qu'à certains endroits, la rouille a tellement rongé qu'elle a sectionné plusieurs balustres. Doit-on attendre une catastrophe avant que l'Etat de Vaud réagisse enfin ?

La Municipalité prend acte.

Daniel ROD

Une très forte majorité de politiciens et de médias continuent à être très négatifs sur les perspectives financières et considèrent que nous ne parviendrons pas à emprunter les sommes nécessaires au financement des déficits occasionnés. Avec une hausse rapide et continue des faillites d'entreprises et d'établissements financiers de grande, moyenne ou petite taille qui va s'accélérer après cet été, va être marqué par le début d'une vague de cessation de paiements. Nul doute que nous allons assister à une aggravation de la crise particulièrement destructrice et va provoquer des bouleversements historiques d'ici les mois à venir .

Cette crise est bien plus dangereuse que l'on croit; car elle est simultanée, asynchrone et non parallèle. De ce fait, l'impact sur le système est générateur de dislocation puisqu'elle nous atteint sous divers angles, à différentes vitesses, avec des forces variables. La seule certitude à ce stade, c'est que le système n'a jamais été aussi faible et démuné face à une telle situation, contrairement à ce qu'on veut nous faire croire.

Cette évolution risque ainsi de prendre à contre-pied nombre d'opérateurs économiques et financiers tentés par l'euphorisation médiatique actuelle provoquée par certains "jeunes" médias économiques qui ne font que cacher les feuilles mortes. Sachant que notre Municipalité fait tout ce qu'elle peut pour satisfaire ses citoyens, que nous profitons de comptes favorables et à la demande de citoyennes et de citoyens chavannois, je désire néanmoins formuler quelques questions à savoir :

- 1) Notre Municipalité est-t-elle bien consciente des dépenses à venir ?
- 2) Quels sont les devoirs des Municipaux, face à cette crise qui arrive ?
- 3) Doit-t-elle s'attendre à des dépenses extrabudgétaires sociales ?
- 4) Quelles sont nos réserves pour éviter un plan B voir C ?
- 5) Enfin est-ce que notre Municipalité a déjà élaboré un plan financier d'anticipation à la crise sociale à venir ?
 - 5.1) Si oui peut-elle nous le présenter à un prochain Conseil ?
 - 5.2) dans le cas contraire a-t-elle l'intention d'en faire un ?
- 6) Quel rapport La Municipalité entretient-elle avec l'Etat en vue de la crise sociale à venir ?

André GORGERAT, Syndic

A la question 1) notre Municipalité est-elle bien consciente des dépenses à venir ? je pense que oui, on l'a prouvé en présentant des comptes, on peut dire, ce soir, corrects.

A la question 2) quels sont les devoirs des Municipaux face à cette crise qui arrive ? la gérer.

A la question 3) doit-elle s'attendre à des dépenses extrabudgétaires sociales ? il est probable.

Au point 4) quelles sont nos réserves pour éviter un plan B voir C ? je pense que M. ROD comme ce soir, nous avons accepté les comptes de la commune, je pense qu'il y a des points : réserves. Mais qui ne sont pas prévu pour la crise. Donc, je pense que vous avez parfaitement lu toutes les pages du rapport de gestion et des comptes de la commune.

Au point 5) enfin est-ce que notre Municipalité a déjà élaboré un plan financier d'anticipation à la crise sociale à venir ? je pense que Berne n'en a pas, mais alors pas du tout. Le canton de Vaud encore moins. Il est plus facile de sortir un milliard, un ou deux milliards de la Banque nationale pour les ré-injecter, peut-être à l'UBS voire dans quelques entreprises.

Au point 5.1) si oui peut-elle nous le présenter au prochain Conseil ? si on n'en a pas, on ne va pas en présenter.

Au point 5.2) dans le cas contraire a-t-elle l'intention d'en faire un? Je ne pense pas. Tant que Berne et le canton ne nous demandent pas d'en faire un, nous allons continuer nous à gérer notre commune comme on pense le faire et au plus près de notre conscience et au mieux.

Et quels rapports la Municipalité entretient-elle avec l'Etat en vue de la crise sociale à venir ? pour l'instant, si ce n'est que par l'intermédiaire de votre Municipale du social qui gère par l'intermédiaire des CSR ou autres, maintien à domicile ou autres, si on a. Mais pour l'instant, c'est vrai le chômage a augmenté, de là ce n'est pas encore la catastrophe que beaucoup ont annoncé. La catastrophe était dans la presse. Une grande partie. Mais on est conscient que les marchés financiers se sont effondrés l'année passée. Ça c'est sur, mais de dire que tout s'effondre, c'est peut-être faux. Quand on veut produire 130 % et qu'on redescend à 100 %, les patrons ont peut-être l'impression d'avoir tout perdu.

Luvualo SIMAO

Si je suis monté devant vous, c'est pour avoir une information de la part de la Municipalité concernant la place de la Garderie qui se trouve à côté de la maison bleue, cette garderie qui s'appelle "Yoyo". Je ne sais pas si la Municipalité est au courant. Parce que cette garderie prend nos enfants de 15 h 30 jusqu'à 18 h 30 et moi j'aimerais savoir si la Municipalité est au courant ou bien qu'est-ce qu'elle a pris comme mesure de sécurité ? Ou qu'est-ce qu'elle pense pour son avenir ?

Manon FAWER, Municipale

J'ai participé ce soir-même, à l'anniversaire qui inaugurait la première année d'existence de cette "Villa Yoyo". D'abord, ce n'est pas une garderie, je tiens à le préciser. C'est une initiative privée des Unions chrétiennes vaudoises de mettre à disposition des enfants de la Blancherie, un lieu d'accueil des enfants dans des plages horaires très restreintes parce que c'est une structure, on peut dire garderie, qui est ouverte mardi, mercredi et jeudi de 15 h 30 à 18 h. Elle accueille sans distinction des enfants du quartier ou d'ailleurs entre 4 et onze ans. Elle n'est pas gérée ou contrôlée par le SPJ. Je le disais avant, c'est une initiative privée. Je pense

que c'est une belle initiative. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler lorsqu'ils ont ouvert la garderie dans le courant du mois d'octobre. Par contre, il est aussi vrai que la Municipalité n'a rien à voir dans la gestion, ni l'organisation de cet établissement. Je sais qu'elle accueille beaucoup d'enfants. Une trentaine par jour d'ouverture. Que c'est un lieu convivial, qu'il y a une animatrice qui encadre les enfants avec des bénévoles. Pour y avoir passé à plusieurs reprises, j'y ai trouvé beaucoup de bonne humeur. J'ai vu des installations sans risque (à mon avis) pour les enfants. Mais étant donné que nous n'avons pas de parti-pris dans cette structure, il n'y a pas de raison que nous intervenions. J'espère avoir répondu à votre question.

Jean-Pierre ROCHAT

J'ai trouvé les débats de ce soir, intéressants voire utiles pour la plupart en tout cas. Je pose quand même une question nettement plus prosaïque qui tient un peu à mon confort personnel. Est-il vraiment nécessaire, voire souhaitable, que les rideaux de cette salle soient fermés pendant nos séances ? Je vous propose qu'ils restent ouverts à moins qu'il y ait projection par exemple.

Paul ROUILLER, Président du Conseil

Je peux vous répondre. Ce soir, le concierge m'a demandé s'il fallait fermer les rideaux à cause du soleil rasant qui allait venir dans la salle. C'est moi qui ai décidé de faire fermer les rideaux. On aurait pu les rouvrir plus tard, je le conçois.

Pierre DELISLE, Municipal

Je vais vous parler d'un service ce soir dont on n'a pas encore parlé, c'est l'ORPC. Et puis, sortez vos agendas parce que le 09.09.09 autrement dit le 9 septembre 2009 l'ORPC organise, sur les terrains de la Plaine, des démonstrations comme elle l'a fait dernièrement, c'est-à-dire il y a à peu près deux ans, au collège de la Plaine. Démonstration concernant tout leur matériel d'intervention : tentes de décontamination, les services respectifs à l'ORPC. C'est aussi l'occasion, ce jour-là pour beaucoup de monde qui connaissait M. Meystre, de commencer à lui dire au revoir parce que cette année, d'ici fin septembre, M. Meystre terminera son mandat comme grand patron de l'ORPC de l'Ouest lausannois. Voilà, je vous donne rendez-vous au 9 septembre sur les terrains de la Plaine.

13. Mot du Président

Que le temps passe vite, voici une année déjà que vous m'avez nommé à la présidence de ce Conseil et vous en remerciez encore.

Cette année fut pour moi pleine d'expériences nouvelles et enrichissantes et aussi de lapsus, mais nous sommes, comme on a l'habitude de le dire, plus intelligent après qu'avant.

Juillet 2008 – juin 2009, que de changements sont apparus près de nous et sur le plan mondial : subprime, chute de la bourse, faillites, sauvetage d'industries glorieuses et réputées aux USA, en Suisse UBS, etc. La liste serait trop longue à toutes les nommer.

Mais, je ne peux pas oublier les plus touchés, ceux dont on ne parle à peine, si ce n'est que par le nombre, 1000, 2500 et plus c'est-à-dire : les ouvrières et ouvriers, personnel administratif, petits cadres, ceux qui ne partent pas avec un matelas doré mais qui ont donné leur savoir à leur entreprise et se retrouvent en fin de compte avec les poches vides et les yeux pour pleurer.

Aussi, l'histoire étant un perpétuel recommencement, regardons avec courage l'avenir, reconstruisons et essayons d'oublier le profit à outrance, source de tous ces maux.

Ceci étant dit, revenons à des choses plus terre à terre, qui sont proches de nous : le Conseil et son bureau.

Le Conseil a tenu 7 séances pendant l'année sous référence et le bureau s'est réuni pour les préparations des séances du Conseil ainsi que la préparation des votations cantonales et fédérales.

Depuis début 2008, le bureau a pris ses quartiers au rez-de-chaussée de LA CHAVANNETTE, on s'est habitué bien qu'un peu "coincés" quand tout le monde est présent.

Maintenant, il est temps de remercier les membres du bureau qui m'ont accompagné tout au long de cette année pour leur esprit constructif et d'ouverture. Je ne puis que souhaiter à mon successeur que cet esprit continue durant son année de présidence, ceci pour le bien de notre commune.

J'associe à ces remerciements les secrétaires du Greffe municipal ainsi que les personnes qui oeuvrent dans l'ombre pour nous faciliter la tâche.

Un merci tout particulier est adressé à la secrétaire de ce Conseil pour sa grande disponibilité.

Et pour conclure, je veux aussi dire un chaleureux MERCI à vous Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers pour votre participation active tout au cours de cette année.

Il me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été, de bonnes vacances et vous propose de clore ce Conseil en vous arrêtant dans le hall pour partager le verre de l'amitié qui vous est offert ainsi qu'un petit en-cas. Bonne fin de soirée et merci.

La séance est levée à 22 h 35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Paul ROUILLER

Danielle MENOUD